

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° G2020-126
ARRETE MUNICIPAL N°G2021-005
Portant désignation des membres du
Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire de la Commune de Laurens,
Vu le code de la famille et de l'action sociale, et notamment l'article 138, Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération n°2020-043, du 25 juin 2020, fixant le nombre de membres au Conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération n°2020-044, du 25 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a désigné ses représentants élus au sein du Conseil Municipal,

Vu les candidatures volontaires des représentants de la société civile,

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Laurens, pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

- 1) Madame Joëlle LAFFOND, représentante des associations familiales
- 2) Madame Martine PIERUCCI, représentante d'associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion
- 3) Madame Annick ROMERO, représentante des personnes handicapées
- 4) Monsieur Claude REYNARD, représentant des associations de retraités et de personnes âgées,

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Laurens, le 3 mars 2021

Le Maire,
Francis ANGLADE



Notification aux intéressés

Le ...4/3/2021...

Mme LAFFOND

Mme PIERUCCI

Mme ROMERO

Mr REYNARD